



BENOIT HAMON  
MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE  
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DE  
L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA  
CONSOMMATION

PASCAL CANFIN  
MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Paris, le 29 avril 2013  
N° 568

## **A l'occasion de l'ouverture de la Quinzaine du Commerce Équitable, les ministres délégués Pascal CANFIN et Benoît HAMON lancent le plan d'action national en faveur du Commerce Équitable**

A l'occasion de l'ouverture de la Quinzaine 2013 du Commerce équitable, Pascal CANFIN, Ministre délégué chargé du Développement et Benoît HAMON, Ministre délégué chargé de l'Économie Sociale et solidaire et de la Consommation, ont annoncé la mise en place du premier plan d'action national en faveur du commerce équitable.

Doté de 7 millions d'euros sur les trois prochaines années, ce plan se donne notamment pour objectif d'augmenter la part encore trop faible - 6,4 euros par an et par personne - des produits équitables dans le panier des consommateurs français, afin de se rapprocher des moyennes européennes (34,5 euros au Royaume Uni par exemple).

Structuré en 14 actions, le plan permettra de renforcer la capacité de production et d'organisation des producteurs du sud, par la concertation, notamment avec les acteurs de la grande distribution, de travailler sur l'ensemble de la chaîne de valeur allant du producteur au consommateur, de soutenir les entreprises françaises du secteur, de conforter la confiance des Français dans les logos et mentions « commerce équitable » et de soutenir les acteurs et institutions du secteur.

Mobilisant notamment les instruments de l'aide publique au développement en direction des pays du Sud et ceux de l'appui aux PME et TPE en France, ce plan a été élaboré en concertation avec les acteurs du secteur.

Vecteur important de développement dans les pays du sud, le commerce équitable correspond à un marché mondial de 5 milliards d'euros. En France, plus de 400 entreprises et 10 000 salariés travaillent dans ce secteur.

La Commission Nationale du Commerce Équitable où siègent à la fois les représentants socioprofessionnels du secteur et l'État, sera une des enceintes qui permettra un suivi des 14 actions inscrites et d'assurer une synergie constante sur les prochaines années entre l'action de l'État, les PME françaises du secteur, l'intérêt des consommateurs français et le développement des petits producteurs du Sud.

### Contacts presse :

Cabinet de Benoît HAMON : [anne-sophie.de-faucigny@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:anne-sophie.de-faucigny@cabinets.finances.gouv.fr)

Cabinet de Pascal CANFIN: [frederique.tarride@diplomatie.gouv.fr](mailto:frederique.tarride@diplomatie.gouv.fr)